

M. le président Sorel entreprend la lecture d'une étude sur les fêtes révolutionnaires à Compiègne. Il débute par des recherches historiques sur les motifs de ces fêtes et rappelle que la Convention en a décrété un grand nombre sur le rapport que lui fit Robespierre à la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794), que présidait Carnot, rapport dont il relate les principaux passages.

La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président Sorel signale ensuite dans les expositions des Beaux-Arts des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars un certain nombre de tableaux et de statues qui présentent un intérêt local et notamment les statues de Jeanne d'Arc, nombreuses encore cette année, mais parmi lesquelles, il ne semble y avoir à mentionner spécialement que le groupe de Mercié, destiné à Domremy.

Sous le titre de : Un greffier de l'Hôtel de Ville de Compiègne, M. Bazin nous raconte comment un gentilhomme de Pierrefonds, Oudart de Sabinet, l'un des vingt-cinq gardes de la manche du Roi Louis XIV, veuf et ayant dépassé la cinquantaine, épousa en 1683, l'une des filles du greffier de l'Hôtel de Ville de Compiègne, Jacqueline-Thérèse Charpentier, et obtint du roi des lettres pour être pourvu de l'office de son beau-père.

La place était importante et recherchée ; en 1637, Charpentier qui avait commencé par être clerc de son prédécesseur Gilles Charmolue l'avait acquise 1.300 livres ; elle procurait l'exemption de la taille personnelle, du logement des gens de guerre, de tutelle, curatelle et autres charges publiques. Les gages qui y étaient attachés étaient payés sur les octrois de la ville ; mais il fallait travailler et l'ancien clerc, dont l'écriture était fort belle comme l'attestent plusieurs pièces écrites de sa main, devait transcrire sur les registres toutes les

délibérations prises aux assemblées générales et particulières ; il devait assister à la reddition et clôture des comptes des deniers patrimoniaux et d'octroi, en garder les minutes, recevoir et écrire les baux à ferme, enchères, cautionnements, quittances, mandements pour délivrance de deniers ;..... il était chargé d'expédier au nom des gouverneurs attournés, les billets de logement des gens de guerre, les passe-ports,..... de tenir les livres du cadastre de la ville, de les écrire et de les dresser..... L'énumération des fonctions du greffier est longue, on le voit, et pourtant il faut en passer. Aussi, Oudart de Sabinet, qui avait sans doute été plus habitué à manier l'épée que la plume et qui voulait bien toucher les émoluments et conserver pour ses enfants cette charge héréditaire, était sans doute moins pressé d'en remplir les fonctions.

Il la bailla, non sans difficultés et après avoir à grand peine payé la finance qu'il devait au Roi, pour neuf ans à Claude Picart, notaire, qui fit à sa place l'exercice et fonction dudit office ; et ce bail fut plus d'une fois renouvelé.

Les gardes de la manche étaient pris parmi les gardes du corps de la compagnie écossaise et leur nombre n'était que de vingt-cinq ; ils faisaient surtout un service intérieur dans les palais et étaient revêtus d'un riche costume dont la description nous entraînerait trop loin. Sabinet tenait cette charge en survivance de son père, qui l'avait exercée plus de vingt ans ; il y joignit aussi les fonctions d'inspecteur des troupes passant par la ville de Compiègne.

Dans un état des privilégiés de Compiègne, dressé en 1688, le procureur du roi Thibault évalue sa fortune à vingt mille écus.

Ses armoiries qui ont été enregistrées à l'armorial général étaient d'azur à un soleil d'or en chef et deux étoiles d'argent en pointe.

Oudart de Sabinet mourut plus qu'octogénaire en 1712 et fut enterré dans l'église de Saint-Jacques. Il laissait un fils unique, Jean, qui hérita de la charge de greffier de l'Hôtel de Ville et ne tarda pas à y ajouter un emploi d'officier dans la maison de la duchesse d'Orléans. Il était propriétaire à Coudun d'un fief dit le Fief Lardé ou Catin, dont il rendit hommage au duc d'Humières. Son habitation devait être modeste, car nous le voyons demeurer sur le Vieux-Pont, à côté de la tuerie.

M. Joseph Depoin envoie la copie de lettres de 1298 adressées par le roi Philippe-le-Bel à « son chevalier Etienne de Compiègne » par lesquelles ce souverain, à la suite de la renonciation qu'Etienne avait faite d'une rente de 55 livres 10 sols tournois que ce prince lui avait donnés pour « le fidèle service qu'Etienne lui avait fait », lui accorde en dédommagement des revenus en nature à prendre dans plusieurs localités du département de l'Eure. Qui est cet Etienne de Compiègne, dont le cartulaire de Saint-Wandrille nous fait connaître ainsi le nom et quels liens le rattachent à notre pays? C'est le problème que M. Depoin nous laisse à résoudre.

M. le président prie M. le secrétaire de remercier M. J. Depoin des communications qu'à diverses reprises il a bien voulu adresser à la Société et propose de lui conférer le titre de membre correspondant. Ce qui est adopté par la Société.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra la suite de la lecture de M. Sorel sur les fêtes révolutionnaires et d'autres communications, dont les auteurs n'ont pu dès aujourd'hui préciser l'objet et donner le titre.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.